

COMPTE RENDU

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 02 juillet 2020

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C - CHATILLON D – SALVI Q – GOUX C – FEGNE G – MARELLI F – MONOD A – CACHAT ROSSET L – BREDA Y – MORDON E

ABSENTS EXCUSES : BERTHOD D - MONET JC - RADDE A - LETORT K

A DONNE POUVOIR : BERTHOD D a donné pouvoir à GUISEPPIN C

RADDE A a donné pouvoir à SALVI Q

LETORT K a donné pouvoir à CACHAT ROSSET L

SECRETAIRE DE SEANCE : CACHAT ROSSET L

ORDRE DU JOUR

1. Commissions communales – Annule et remplace la délib 14-20
2. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la Base Nautique Aqualoisirs
3. Loyer commercial – Exemption loyers COVID 19
4. CPIE – Loyer 2020
5. Restauration et numérisation des archives communales – 3ème tranche complémentaire – Approbation et demande de subvention
6. Divers

1/ COMMISSIONS COMMUNALES – ANNULE ET REMPLACE DELIB 14-20

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, le conseil municipal propose de créer les commissions suivantes : finances / scolaire-cantine-personnel / personnel / urbanisme-travaux / environnement-propreté urbaine / fêtes-cérémonie / patrimoine-culture-tourisme-chemin pédestre / place république et halle / communication-internet / CCAS et de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et d'adopter la liste des commissions municipales

NOM COMMISSION	PRESIDENT	VICE PRESIDENT	CONSEILLERS MUNICIPAUX	EXTERIEURS
FINANCES	Michel BOTTERI	Quentin SALVI	Claudine GOUX Corinne GUISEPPIN Yves BREDA	
SCOLAIRE / CANTINE / PERSONNEL	Michel BOTTERI	Corinne GUISEPPIN	Laurence CACHAT ROSSET Elodie MORDON Denis BERTHOD Françoise MARELLI	
PERSONNEL	Michel BOTTERI	Corinne GUISEPPIN	Yves BREDA Jean-Claude MONET Françoise MARELLI	
URBANISME / TRAVAUX (BATIMENT-VOIRIE)	Michel BOTTERI	Denis BERTHOD	Jean-Claude MONET Alan MONOD Aurélié RADDE	
ENVIRONNEMENT/ PROPRETE URBAINE	Michel BOTTERI	Quentin SALVI	Aurélié RADDE Karine LETORT Françoise MARELLI	
FETES / CEREMONIES	Michel BOTTERI	Yves BREDA	Gilbert FEGNE Elodie MORDON Alan MONOD	

PATRIMOINE / CULTURE / TOURISME / CHEMIN PEDESTRE	Michel BOTTERI	Gilbert FEGNE	Aurélié RADDE Delphine CHATILLON Laurence CACHAT ROSSET Alan MONOD Karine LETORT	
PLACE REPUBLIQUE ET HALL	Michel BOTTERI	Corinne GUISEPPIN	Jean-Claude MONET Denis BERTHOD Delphine CHATILLON Claudine GOUX	
COMMUNICATION (INFORMATION-INTERNET)	Michel BOTTERI	Delphine CHATILLON	Gilbert FEGNE Alan MONOD Claudine GOUX Quentin SALVI	
CCAS - Comité Consultatif	Michel BOTTERI	Delphine CHATILLON (Représentante élue)	Denis BERTHOD Karine LETORT Claudine GOUX Françoise MARELLI Yves BREDA	Christine SALERNO Stéphanie BRACHET Estelle CHAFFARD Martine ORTIZ Olivia VALLE Marie-Line BRUN

2/ PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE SECOURS (POSS) DE LA BASE NAUTIQUE AQUALOISIRS

Le POSS fait partie des documents indispensables pour optimiser le fonctionnement d'un centre nautique, notamment la sécurité. Il est primordial de le faire appliquer dans un réel souci de prise en compte de la prévention et des secours.

Monsieur le maire donne lecture du document : il demande d'approuver le POSS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le POSS de la base nautique aqua loisirs.

3/ LOYER COMMERCIAL – REMISE GARCIEUSE CODIV 19

Monsieur le maire rappelle que, pendant la crise du COVID 19, de nombreuses entreprises ont été affectées par l'épidémie et ont dû fermer leur établissement.

La commune, à cet effet, a été sollicitée, par certaines d'entre elles, pour une remise des loyers commerciaux. Monsieur le maire propose une remise gracieuse, du 15 mars au 31 mai 2020, pour tous les baux commerciaux, communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une remise gracieuse sur les loyers commerciaux, communaux pour la durée du 15 mars au 31 mai 2020

4/ CPIE – LOYER 2020

Monsieur BOTTERI fait lecture du courrier du CPIE, association ayant pour vocation de sensibiliser et d'éduquer les acteurs sur le territoire, sollicitant une suspension réduction des loyers, pour l'année 2020.

Il rappelle que le CPIE a déjà eu une réduction de loyer pour 3 mois en 2020 suite à quelques difficultés financières (réorganisation des services et baisse des subventions).

Après discussion, Monsieur le maire propose une remise gracieuse des loyers du 15 mars au 31 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte une remise totale des loyers du 15 mars au 31 mai 2020.

5/ RESTAURATION NUMERISATION VALORISATION DU FONDS ANCIEN – DEMANDE DE SUBVENTION - 3EME TRANCHE COMPLEMENT

Monsieur le maire rappelle qu'une 3^{ème} tranche a été approuvée et que des subventions ont été sollicitées auprès des différents partenaires afin de poursuivre les travaux de restauration, numérisation et valorisation pour en conserver la cohérence.

Toutefois, il informe que cette 3^{ème} tranche, nécessite un devis complémentaire pour la mise en application du dépoussiérage, du gommage, de la mise à plat...une prestation optimale.

Ce devis complémentaire est estimé à 5650,00€ HT.

Monsieur le maire propose d'accepter ce devis complémentaire de la 3^{ème} tranche et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer le devis de la 3eme tranche complémentaire et autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires financiers, à choisir les prestataires sur avis des Archives départementales de l'Ain et à signer tout document relatif à ce dossier.

10/ DIVERS

* ARCHIVES COMMUNALES : Mr FEGNE informe le conseil de la venue de Mme SKRZAT Catherine, chargée du dossier de la restauration et numérisation, le 30 juillet 2020 à 10H.

* BELLE O NATUREL : changement de propriétaire

* IMPASSE DES CAPPUCINS : élargissement du chemin. Mme HOTTLET rétrocède une partie de son terrain gratuitement : la mairie prend en charge le bornage et revêtement de sol.

* Sénatrice GOY-CHAVENT : rencontre avec les Grands Electeurs le 13 juillet 2020

* DIA : Parcelle AC 204 « 20, quai de Gaulle »

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie 21h15

